



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

anderlecht
1c
72
COMMUNE D'ANDERLECHT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : *Chaussée de Mons 600 - 604 à 1070 Anderlecht*
- Identité du demandeur : **LIDL BELGIUM GmbH & CO.KG**, Guldensporenpark 90 bte J à 9820 MERELBEKE
- Demande de: **Permis d'Environnement de classe 2 : PE 83/2024 - Renouvellement.**

Nature de l'activité principale : continuer à exploiter un magasin provisoire

Exploitation (rubriques) : 2 fours électriques (2 * 20 kW - rubrique 64 A),
Exploitation (rubriques) : emplacement de parking à l'air libre (49??? véhicules - rubrique 68 A),
Exploitation (rubriques) : installation de réfrigération (32,8 kW, 22.96teqCO2, 11kg R410A- - rubrique 132 A),
Exploitation (rubriques) : transformation statitique (250 kVA - rubrique 148 A),
Exploitation (rubriques) : ventilateur (20.000 m³/h - rubrique 153 A),

Zone : P.R.A.S. : zones de forte mixité, espaces structurants

Motifs principaux de l'enquête : classe 2 : article 50 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

L'enquête se déroule :

A partir du **14/06/2024** et jusqu'au **28/06/2024** inclus.

Le dossier est consultable sur rendez-vous pris par téléphone au 02/558 08 49 à l'administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : Administration Communale d'Anderlecht – 100, rue de Veeweyde - service Permis d'Environnement ;
- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ;
- le lundi entre 16h et 20h.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - à l'adresse mail : permisenvironnement@anderlecht.brussels;
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 Bruxelles, **au plus tard le 28/06/2024.**
- Oralement, **sur rendez-vous** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

L'enquête annoncée ci-dessus résulte d'une obligation légale et ne préjuge en rien de l'avis du Collège des Bourgmestre et Echevins sur le projet présenté.

Fait à Anderlecht, le 07/06/2024.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale f.f.,

N. COPPENS,

Par délégation :
L'Echevin de l'Urbanisme et de l'Environnement,

A. KESTEMONT,

¹ Reproduction de la signature.